

# i nformer

**pour mieux réagir en cas de catastrophe naturelle ou technologique...**

Les communes sont confrontées à des risques majeurs, naturels ou technologiques. Ces risques ont tendance à se multiplier et chacun doit être mieux informé afin de réagir vite, pour sauvegarder des vies humaines et limiter les dégradations sur l'environnement.

La loi du 22 juillet 1987 confie au préfet puis au maire la mission de prévention des risques, au niveau local. A Poizat, les risques identifiés comme risques majeurs sont relativement faibles, mais bien que l'on ne puisse prévoir l'imprévisible, chacun doit s'y préparer. La sécurité nous concerne tous, élus, habitants, commerçants et entreprises.

Ce **D**ocument d'**I**nformation **C**ommunale sur les **R**isques **M**ajeurs (**DICRIM**) présente les risques auxquels nous pouvons être confrontés. Nous vous recommandons de lire cette plaquette et de la conserver.

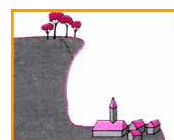
Vous pouvez également consulter en Mairie un dossier plus détaillé : le Dossier Communal Synthétique (**DCS**), ainsi que le Dossier Départementale des Risques Majeurs (**DDRM**).

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le dossier réalisé par la préfecture sur la prévention du risque majeur, définit celui-ci comme « un événement à fréquence (occurrence, probabilité) faible et de grande gravité, car touchant des enjeux importants... »



*l'aléa*



*les enjeux*



*Le risque majeur*

Les risques majeurs sont classés en deux familles :

### ➔ les risques naturels,

qui résultent des seules forces de la nature : tempêtes, tremblements de terres, inondations, incendies...



### ➔ les risques technologiques,

qui sont issus de l'activité humaine : risque industriel, risque nucléaire, risque de rupture de grand barrage... et les risques de transport de matières dangereuses.



# Les risques naturels à Poisat

## 1. Les risques naturels très faibles

- Le risque d'inondation de plaine.

La dernière crue ayant causé des dégâts sur la commune date de 1859.

- Le risque de crues torrentielles.

A l'occasion de fortes précipitations, des cours d'eau temporaires ont pu se former dans des combes du parc H.Dubedout, mais n'ont pas généré de graves dégâts.

- Le risque de mouvement de terrain.

Ce risque n'a pas fait l'objet de rapport d'évènements.

- Le risque de feux de forêts.

Localisé principalement au niveau du parc Hubert Dubedout et des bois environnants. Ce risque est très faible et n'a pas fait l'objet de rapport d'évènements.

## 2. Les risques naturels plus importants



### 2.1 Le risque sismique

Un séisme ou un tremblement de terre est une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol ou en surface, et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Les dégâts observés en surface sont fonction de l'amplitude, de la fréquence et de la durée des vibrations.

La sismicité de l'Isère est connue à partir des études historiques et actuelles. La configuration particulière du sous-sol de notre agglomération, constitué d'une cuvette remplie d'alluvions du Drac et de l'Isère pourrait conduire à des effets de résonance des ondes et de réverbération.

Poisat est classée en zone **1b**, c'est-à-dire de sismicité faible, selon le zonage réglementaire défini au niveau national (décret du 14 mai 1991).

## Que doivent faire les habitants ?

L'alerte préventive n'étant pas réalisable, il importe de bien connaître les consignes de sécurité et de les respecter. En cas de séisme, les services de secours (qui ressentiront les secousses sismiques en même temps que les populations touchées) procéderont le plus rapidement possible à la mise en oeuvre des moyens nécessaires pour leur venir en aide.

### Les réflexes qui sauvent

**Pendant la première secousse, rester ou l'on est :**

**à l'extérieur :**

- s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux et fils électriques), à défaut, s'abriter sous un porche,
- en voiture s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse,

**à l'intérieur :**

- se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous un meuble solide, s'éloigner des fenêtres...

**Après la première secousse : évacuer le plus vite possible**

- ne pas téléphoner afin de laisser le réseau disponible pour les services de secours,
- couper le gaz et l'électricité,
- ne pas prendre l'ascenseur

- évacuer le plus rapidement possible les bâtiments: il peut y avoir d'autres secousses (répliques),

- ne pas toucher aux câbles tombés à terre,
- ne jamais pénétrer dans les maisons endommagées,

- emporter les papiers personnels, des vêtements chauds, les médicaments indispensables ainsi qu'une radio portative,

- s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (marcher au milieu de la chaussée) et

- se tenir informé de l'évolution de la situation en écoutant la radio (98.2 ou 102.8),

- ne pas aller chercher ses enfants à l'école, **l'école s'occupe d'eux.**



## 2.2 Le risque de tempête.

C'est un risque de plus en plus fréquent. Les vents peuvent être d'une extrême violence et sont souvent accompagnés de précipitations. La durée des tempêtes varie de quelques heures à quelques jours.

- ✓ En 1948, la vitesse de 176 km/h avait été mesurée sur l'ancien aérodrome de Grenoble-Eybens.
- ✓ En 1982, la commune de Poisat a pris un arrêté de catastrophe naturelle pour ce motif.
- ✓ En septembre 1992 l'agglomération a été atteinte par une très forte tempête.

### La tempête peut se traduire par :

➤ des vents très forts tournant autour d'un centre dépressionnaire, le phénomène concerne une zone de diamètre de 200 à 900 km,

➤ des pluies abondantes pouvant provoquer des dégâts importants (inondations, coulées de boue, glissements de terrain),

➤ des chutes d'éléments naturels ou de construction pouvant rendre les chaussées impraticables et mettre en péril les bâtiments,

➤ des détériorations des réseaux de distribution d'énergie et de communication.

### Les réflexes qui sauvent



- pour les responsables de chantiers de construction, mettre les grues en girouettes,  
- rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises...),



- fermer portes, fenêtres et volets,  
- rester à l'abri chez soi ou gagner rapidement un abri en dur,



- se tenir informé en écoutant la radio (France Inter et radio locale),  
98.2 ou 102.8,



- ne pas téléphoner afin d'éviter l'encombrement des lignes nécessaires aux services de secours,



- couper le gaz



- n'allez pas chercher vos enfants à l'école,  
**l'école s'occupe d'eux.**



## Les risques technologiques à Poisat

Poisat est concerné par trois risques technologiques : le risque industriel, le risque de rupture de grand barrage et le risque de transport de matières dangereuses.



### 1. Le Risque Industriel

Le risque industriel peut se définir comme tout événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Sont donc concernées toutes les activités nécessitant des quantités d'énergie ou de produits suffisamment importants pour qu'en cas de dysfonctionnement, la libération accidentelle de ces énergies ou produits ait des conséquences au-delà de l'enceinte de l'usine.

La commune de Poisat ne comporte pas d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

En revanche, la plateforme de Pont de Claix (soumise à la directive SEVESO) a une activité qui peut avoir des répercussions sur les risques encourus par les populations. Les Installations soumises à la directive **Seveso\*** sont potentiellement très dangereuses.

*\*La directive Seveso a été prise suite à l'accident de juillet 1976 à Seveso en Italie, qui entraîna une pollution importante par la dioxine. C'est pour éviter ce type d'accident que des mesures très strictes de prévention sont prises dans le cas d'industries à risque.* Ces installations (usines chimiques ou pétrochimiques) doivent faire l'objet d'une étude de danger qui identifie les risques potentiels, d'un plan d'opération interne réalisé par l'industriel qui organise les secours à l'intérieur de l'établissement et d'un plan particulier d'intervention (PPI) réalisé par les services de la Préfecture.

En cas d'accident, la commune de Poisat est concernée par le périmètre de danger de l'usine de Pont-de-Claix.



## La plate-forme chimique de Pont de Claix



La plate-forme chimique de Pont de Claix regroupe plusieurs établissements RHODIA, CHLORALP, TOLOCHIMIE et CEVCO.

Créée en 1916 pour la fabrication du chlore à usage militaire, elle s'est orientée en 1950 vers la pétrochimie, puis après les différents chocs pétroliers vers la chimie fine centrée sur les dérivés du chlore et du phosgène, destinés notamment la production de produits phytosanitaires.

Les établissements présents sur la plate-forme fabriquent ou manipulent des produits dangereux tels que le chlore, la soude, l'éthylène, le propylène, l'hydrogène, l'eau de javel, les dérivés chlorés, les isocyanates, l'acide chlorhydrique...

Parmi ces produits, les principales sources de danger sont :

- Le risque « chlore » : toxique.
- Le risque « phosgène » : le phosgène est un produit hautement toxique (3 fois plus que le chlore) qui est fabriqué par réaction du chlore et de l'oxyde de carbone. Il est utilisé pour la fabrication d'isocyanates et notamment : - le toluène di-isocyanate (TDI) destiné à la fabrication des mousses et peintures polyuréthanes, - l'hexaméthylène di-isocyanate (HDI) et ses dérivés, pour fabriquer peintures et vernis.
- Le risque « chlorure d'éthyle » : lié au stockage de chlorure de méthyle est celui de l'incendie et de l'explosion

## Principales manifestations de l'accident industriel :

- les risques toxiques dus à la propagation dans l'air, l'eau ou le sol, de produits dangereux, par inhalation (en les respirant), par ingestion (en les avalant), par contact (en les touchant),
- des risques d'incendie (pouvant entraîner brûlures et asphyxie) dus à l'inflammation des produits, au contact d'autres produits, ou au contact d'une flamme ou d'un point chaud,
- des risques d'explosion (pouvant entraîner des traumatismes directs ou par l'onde de choc) dus soit à la libération brutale de gaz, soit au mélange de certains produits, soit à la présence de produits explosifs.

Ces manifestations peuvent être associées.

## Les réflexes qui sauvent



- rester à l'abri chez soi ou gagner rapidement un abri en dur,



- fermer portes, fenêtres et volets,  
- boucher toutes les entrées d'air,



- se tenir informé en écoutant la radio (98.02 ou 102.8), et suivre les consignes diffusées,



- ne pas téléphoner afin d'éviter l'encombrement des lignes nécessaires aux services de secours,



- ni flamme, ni cigarette,



- n'allez pas chercher vos enfants à l'école,  
**L'école s'occupe d'eux.**

## Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation, annoncée par la radio, dans ce cas :

- - se munir des papiers importants: carte d'identité, livret de famille, livrets médicaux, des médicaments et bouteille d'eau,
- - couper l'eau, le gaz et l'électricité
- - gagner le point de rassemblement indiqué,
- - se conformer aux consignes qui seront transmises
- - ne pas utiliser de véhicule personnel, sauf instructions contraires des autorités.



## 2. La rupture de grand barrage



Un barrage est un ouvrage, le plus souvent artificiel, transformant généralement une vallée en un réservoir d'eau. Les barrages contribuent à la production d'énergie et à la régulation des cours d'eau.

Les ruptures de barrages sont actuellement des accidents extrêmement rares. Des mesures de prévention sont prises : surveillance constante de l'ouvrage, travaux d'amélioration, inspection par la DRIRE et la Division du Contrôle de l'Electricité.

En amont de la commune de Poisat on compte 6 barrages dont la rupture provoquerait une onde de submersion sur la commune : le Sautet, le Monteynard et Notre Dame de Commiers situés sur le Drac ; Grand' Maison situé en Oisans ; Roselend, et Tignes situés en Savoie.

**Le barrage du Monteynard** représente la menace la plus importante pour la commune de Poisat. Sa rupture totale et instantanée avec la retenue pleine a été simulée. Cela provoquerait sur Poisat une onde de submersion du SO vers le NE, en moins d'une heure.

### Les réflexes qui sauvent



- gagner immédiatement les points hauts les plus proches ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide,



- ne pas prendre l'ascenseur,



- ne pas revenir sur ses pas,

- n'allez pas chercher vos enfants à l'école,

**l'école s'occupe d'eux.**



- ***attendre les consignes des autorités pour quitter son abri.***

## 3. Le transport de matières dangereuses



Une matière dangereuse est définie comme « une substance qui par ses caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de produire, peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement. » Cette matière peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

Les matières dangereuses peuvent être acheminées par voie ferroviaire, fluviale, routière ou par canalisation.

- **Transport par canalisation** : ( transport sur grandes distances), les canalisations les plus proches de Poisat se trouvent le long de la rocade sud.
- **Transport par voie ferrée** : la ligne Grenoble – Chambéry est la plus proche de Poisat.
- **Transport par route** : l'Isère est un des départements les plus exposés à ce risque, le transit le plus proche de Poisat se fait par la rocade sud.

### Quels sont les risques pour la population ?

- **L'explosion** : elle peut être occasionnée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammable), par l'échauffement d'une cuve de produit volatil.
- **L'incendie** : il peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle (avec production d'étincelles), l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage. 60% des accidents de TMD concernent des liquides inflammables
- **La pollution** : peut être dû à une fuite de produit toxique ou au résultat d'une combustion (même d'un produit non toxique) qui se propage à distance du lieu d'accident (on définit un périmètre de danger).



Les citernes transportant des matières dangereuses comportent une double signalisation. Une plaque orange indique le code danger et le numéro d'identification de la matière. Et un pictogramme en forme de losange affiche le symbole du danger principal.



### Les réflexes qui sauvent

- Si vous êtes témoin, relevez les indications portées sur la citerne pour les communiquer aux secours.



- Donner l'alerte (112 ou 18 sapeurs-pompiers, 17 police ou gendarmerie) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger, la nature du sinistre.



- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie, s'éloigner.



- Si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent; se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone, se laver en cas d'irritation et si possible se changer.

Si vous entendez la sirène:



- se confiner, obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées...) arrêter la ventilation,



- s'éloigner des portes et fenêtres,  
- ne pas fumer,  
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école, **l'école s'occupe d'eux,**  
- ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés),



ne pas téléphoner.

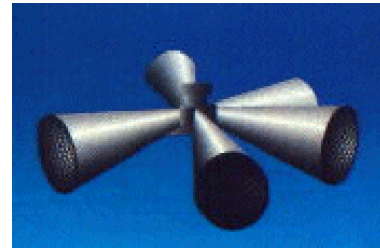


**Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.**

## Les bons réflexes en cas d'alerte

### Risques technologiques majeurs:

EXPLOSION, REJETS TOXIQUES, REJETS RADIOACTIFS, INCENDIE



**Le signal d'alerte comporte 3 sonneries d'une durée de 1 minute chacune.**

Son modulé :



**Dès l'audition de la sirène :**



1- Entrez



2- Fermez tout



3- Ecoutez France Bleu Isère: 98,2 ou 102,8

NE FAITES PAS



### Signal de fin d'alerte

**30 SECONDES**

**La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu, non modulé de 30 secondes**

***Ce document contient des informations importantes AFFICHEZ-LE. Conservez-le !***

